



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Avril 2022

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 5</p> <p>Présents : 22</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le Onze Avril à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>04.04.2022</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>04.04.2022</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Philippe DESCHODT, Raymond WOLICKI, Eric EGO, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Bernadette DEHAENE, Mrs Bernard DELEMER, Serge BEAREZ.</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sévérine FRACKOWIAK à Mme Catherine KOPEC, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, Mme Bernadette DEHAENE à Mme Cathy NOTOT-GOS, M. Bernard DELEMER à Mme Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Sylvie ROUSSELLE</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGHE</p>

Délibération n°25 /2022/CM/CM

Objet : Date de fonctionnement Accueil de Loisirs Été 2023 – Accueils intermédiaires 2022-2023- EAJ-PRJ

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le calendrier des vacances scolaires 2022-2023 et, précise que la fin des cours est programmée au vendredi 07 juillet inclus.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- **de fixer comme suit les dates des accueils de Loisirs Été 2023-**
 - Pour l'EAJ et le PRJ- Du lundi 10 juillet au vendredi 04 Août 2023 soit 1 forfait 4 jours et 3 forfaits 5 jours
- **de fixer les inscriptions au :**
 - forfait journée complète pour les enfants de 02 à 11 ans révolus (ACM EAJ)
 - ou forfait demi-journée pour les moins de 06 ans (ACM EAJ uniquement l'après-midi)
 - Forfait journée complète ou demi-journée pour les ados de 11 à 17 ans révolus (ACM PRJ)
- **De fixer comme suit les dates des accueils intermédiaires de l'année scolaire 2022-2023**
 - Toussaint 2022 - 1 semaine de 5 jours du 24 au 28 octobre et 1 semaine de 3 jours du 02 au 04 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 059-215903756-20220411-2022_CM_595-DE



- Noël 2022 – 1 semaine de 05 jours du 26 au 30 décembre 2022
- Hivers (février 2023) – 2 semaines de 05 jours du 13 au 24 Février 2023
- Pâques (avril 2023) – 2 semaines de 05 jours du 17 au 28 avril 2023

➤ De dire que pour les accueils intermédiaires, qu'il n'y aura pas de forfait semaine, les inscriptions se feront à la journée

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
conforme,

Pour extrait

Le Maire,

